



Politique de Cohésion

3 objectifs

- de convergence (ex objectif1)
- **de compétitivité régionale et d'emploi** (ex objectif 2)
- **de coopération territoriale** (couvre les interreg)



L'objectif de compétitivité et d'emploi

- ✓ **Plus de zonage**
- ✓ **Deux fonds : le Feder et le FSE**
- ✓ **Cadré par les programmes opérationnels (PO)**

qui correspondent en fait à l'ex DOCUP



Programmes Opérationnels

1. Une stratégie définie aux conseils de Lisbonne et Göteborg
2. Articulée avec les politiques nationales définies dans le cadre de référence stratégique nationale (CRSN)



Programmes Opérationnels

1. Renforcer la compétitivité et accélérer le renouvellement des activités économiques comme moteur de développement et de création d'emplois
2. Garantir le caractère durable de ce développement au regard des enjeux environnementaux et de la cohésion sociale



PO FEDER : 3 axes

- **Axe 1**
Recherche et développement, innovation, entreprises
- **Axe 2**
Environnement pratiques durables et prévention des risques
- **Axe 3**
Accessibilité par les Infrastructures de transports et les TIC

A ces 3 axes s'ajoute un volet territorial qui doit être le garant de la cohésion sociale et de l'excellence régionale



Axe 1 Recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise

Sous-Axe 1 :

Renforcer le potentiel régional de recherche et d'innovation



Axe 1 – Sous Axe 1

- Priorité 1 : Renforcer la gouvernance de la politique régionale en matière de R&D et d'innovation
- Priorité 2 : Renforcer l'attractivité internationale du dispositif de recherche et de formation à et par la recherche
- Priorité 3 : Accompagner les entreprises dans une démarche d'innovation et de R&D et soutenir les projets d'innovation
- Priorité 4 : Accompagner les projets de R&D des pôles de compétitivité et d'excellence, et leurs opérations structurantes



Axe 1 – Sous Axe 2

Axe 1 Recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise

Sous-Axe 2 : Développement et politiques de l'entreprise

Dont une priorité qui vise à favoriser l'implantation d'entreprises à fort contenu technologique et les centres de R&D



Axe 1 - Sous Axe 1

Priorité 2 : Renforcer l'attractivité internationale du dispositif de recherche et de formation à et par la recherche

Légitimée par la mobilisation des établissements pour créer en région un PRES

Adresse la recherche académique qui s'inscrit en amont des pôles de compétitivité (mais pas exclusivement)



Axe 1 Sous Axe 1 : priorité 2

Priorité 2 : Renforcer l'attractivité internationale du dispositif de recherche et de formation à et par la recherche

L'éligibilité des projets nécessitera une caution du PRES

- Concerne les actions du CPER ayant une interaction avec un pôle de compétitivité
- Les actions spécifiques contractualisées avec un organisme et ayant un fort levier sur leur déploiement en région
- Les actions à fort potentiel de R&D



Axe 1 - Sous Axe 1 : priorité 2

Priorité 2 : Renforcer l'attractivité internationale du dispositif de recherche et de formation à et par la recherche

En appui : 3 actions transversales

- Le collège doctoral européen
- Les groupements d'analyse structurale
- Le centre de ressources et d'appui au montage de projets européens



Au-delà du PO et du CPER Les INTERREG

Convergence objective
(current Obj. 1)

81,54%
251,16 Bill. €

Regional Competitiveness and Employment objective
(current Obj. 2+3)

15,95 %
49,12 Bill. €

European Territorial Cooperation objective
(current INTERREG III)

2,52%
7,75 Bill. €

→ **Cross-border Cooperation**
(current INTERREG IIIA)

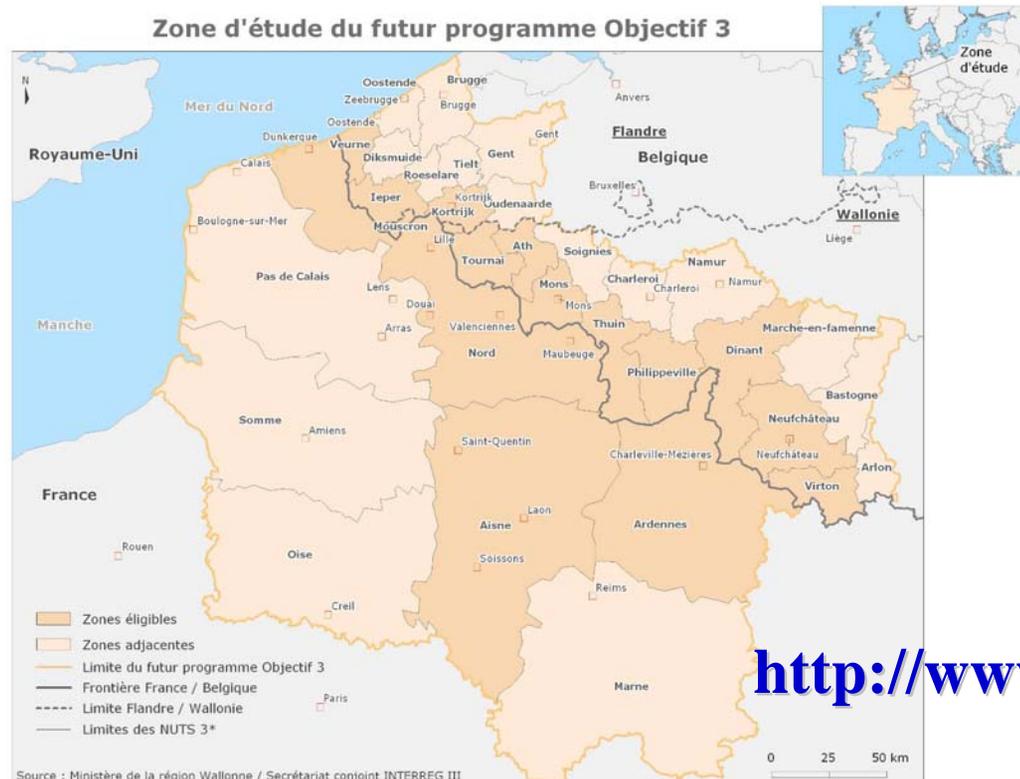
→ **Transnational Cooperation**
(current INTERREG IIIB)

→ **Interregional Cooperation + Networks**
(INTERREG IVC/
INTERact/ESPON / URbact)

Regulation (EC) No 1083/2006 of 11 July 2006



Interreg IVA : France Wallonie Flandre



<http://www.interreg-fwvl.org>

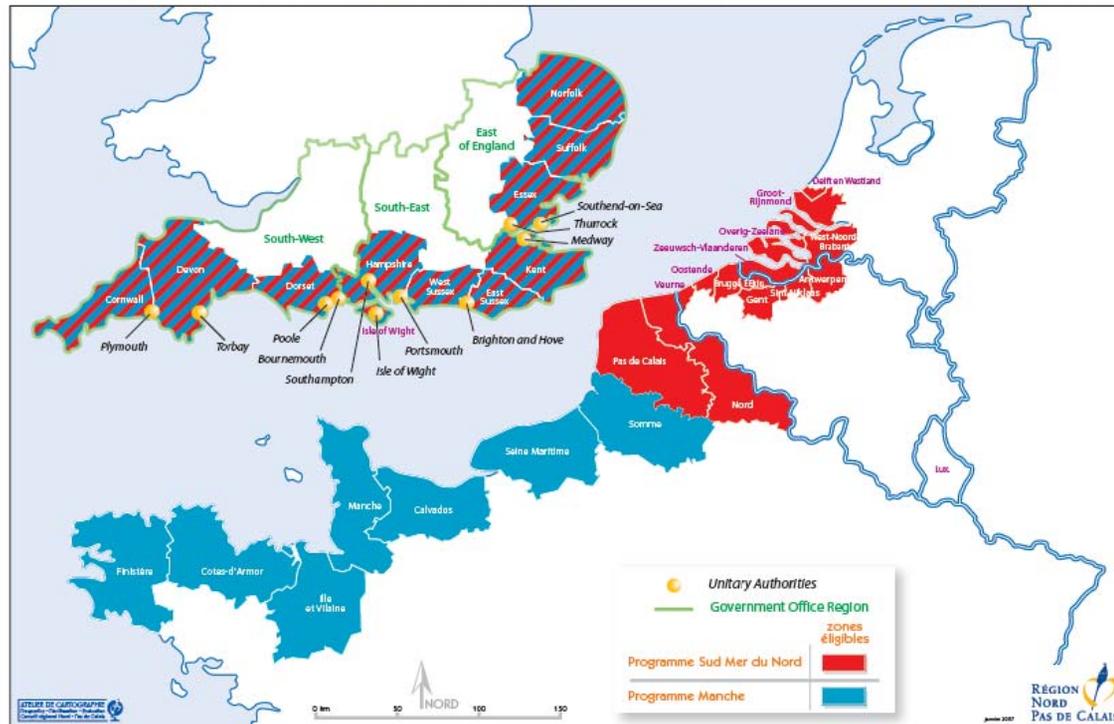
Février 2007

Conception et réalisation edater



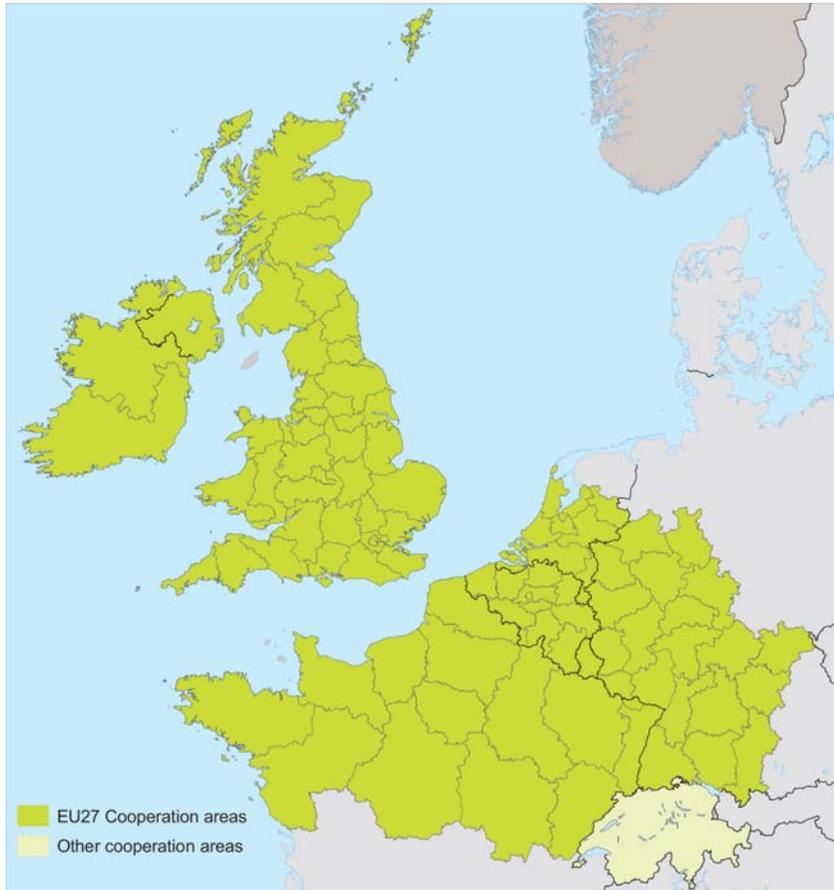
Interreg IVA : MARITIME

Programmes de coopération transfrontalière maritime 2007 - 2013





Interreg IV B - La Zone NWE 2007-2013



1. Développement de l'économie de la connaissance dans l'ENO en s'appuyant sur nos capacités à **innover**
2. Gestion durable des **ressources naturelles** et des **risques naturels et technologiques**
3. Amélioration de la **connectivité** dans l'ENO par la promotion de solutions de transport intelligentes et durables, ainsi que par les TIC
4. Promotion de **communautés** fortes et prospères au niveau transnational



Interreg IVC

Priorité 1 : Innov. et Economie de la connaissance

- Recherche, technologie et développement
- Société de l'Information
- Entreprenariat, PME et dév économique
- Emploi, ressources humaines et éducation

Priorité 2 : Env. et Prévention des risques

- Energie et Transport durable
- Biodiversité et préservation du patrimoine naturel
- Risques naturels et technologiques
- Gestion de l'eau et des déchets
- Patrimoine culturel

